

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni salle « LE KIOSK, à Marquette-lez-Lille, à la suite de la convocation adressée à l'Hôtel de Ville de Saint-André, son siège, sept jours à l'avance, conformément à la Loi

Etaient présents :

Membres titulaires :

LEGRAND Dominique, BEADES Miguel, MATHIEU Jérôme, DEPRICK Carole, LELIEVRE Carine, , BOUCHE Nicolas, LEMBREZ Bertin, KALACH Maha, PIRA Pierre-Yves, BROGNIART Sébastien, SAS Michel, LECOURT Cédric, WITTERBECQ Laurent, BONTE Thierry, BOUREL Benoît, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, RICHER Cyprien, PROVO Valérie, ROELENS Samuel, CARLIER Annie, SPILLIAERT Pierre, HALLYNCK Rose-Marie, OLIVIER Samuel, MEAUZOONE Serge, DELCHAMBRE Florence, PAPIACHVILI Nicolas, SENCE Michel, BACQUART Jean.

Membres titulaires représentés, au sens de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales :

DE RYCKE Xavier, (pouvoir donné à LEMBREZ Bertin),
MOENECLAHEY Hélène, (pouvoir donné à SPILLIAERT Pierre)

Membres suppléants avec voix délibératives :

HUYLEBROECK Michel, SENECHAL Danielle, DELRUE Sylvie, HUS Annie.

Membres titulaires absents, excusés :

DENYS Sandrine, CACHEUX Martine, LEKIEFFRE Guillaume, DOUTRIAUX Céline, MOUKRIM Yassir, NISOLLE Christine, VASSEUR Quentin, PILLA Claire, REYNAERT Pierre, GALAND Christelle, HOOREMAN Véronique, SPADAVECCHIA Georges, EURIN Jean-Pierre, LE NEINDRE Nicolas, PARSY Didier, WASILKOWSKI Claude, DELOISON Laurence, VANBENEDEN Philippe, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, GERARD Bernard, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, PETRONIN Yvon.

Secrétaire de séance : OLIVIER Samuel

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 21 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 33 puis 32, sortie d'un membre à 20h00.

22-21 : COMPOSITION DE LA COMMISSION ANIMATION DEVELOPPEMENT DURABLE

Par délibération n°21-20 en date du 17 septembre 2020, le comité syndical a procédé à la création et composition de 5 commissions dont la commission n°5 Animation et développement durable.

Cette délibération prévoit la possibilité de désigner deux délégués par commune.

La commune de Saint-André n'étant représentée que par un délégué au sein de cette commission, il est proposé d'y désigner également Michel HUYLEBROECK.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, désigne Michel HUYLEBROECK au sein de la Commission 5 Animation Développement Durable.

23-21 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant que dans le cadre du service civique, il convient d'avoir ponctuellement recours à un coach certifié et ou psychologue pour accompagner les volontaires en groupe et dans un cadre de suivi individualisé ;

Il est proposé pour faire face aux besoins (près de 90 heures par session) de recruter sous vacation un accompagnant coach certifié et/ou psychologue. Cet accompagnant travaillera suivant un planning déterminé et validé en amont par le SIVOM.

Définition des missions

Le coach et psychologue assurera l'accompagnement individuel et de groupe des volontaires. Il pourra avoir recours à des entretiens téléphoniques au besoin des nécessités du suivi individuel.

Pour information, sont généralement programmés :

- 3 rencontres avec les tuteurs,
- 3 entretiens individuels par volontaire en présentiel ou par téléphone,
- 6 journées d'intervention sur les thématiques définies en lien avec le SIVOM.

Ces activités peuvent varier selon la session, la durée et en fonction du nombre de volontaires accueillis et du programme de formation défini et proposé aux services de l'Etat par le SIVOM.

Rémunération

La rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 100 € brut de l'heure pour les activités en présentiel ou par téléconférence devant les volontaires et les tuteurs.

Les entretiens individuels des volontaires conduits par téléphone seront rémunérés 50 € brut de l'heure.

Par conséquent il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- de recruter un vacataire pour effectuer les missions ci-dessus dans le cadre du service civique, pour la période du 1er octobre 2021 au 31 juillet 2022, selon les conditions de rémunérations ci-dessus prévues ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement de vacataire pour l'accompagnement de volontaires en service civique.

24-21 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2021	DM 1 2021	BP+DM 1 2021
60612	Energie Electricité	2 000,00		2 000,00
60622	carburant	600,00		600,00
60623	Alimentation	500,00		500,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00		700,00
60632	Fournitures de petit équipement	150,00		150,00
6064	Fournitures de bureau	4 350,00		4 350,00
6068	Autres matières et fournitures	700,00		700,00
6132	Locations immobilières	3 300,00		3 300,00
6135	Locations mobilières	5 350,00		5 350,00
614	charges locatives et de copropriété	15 500,00		15 500,00
61558	autres biens mobiliers	500,00		500,00
6156	Maintenance	14 580,00	1 680,00	16 260,00
6161	primes d'assurances	3 200,00		3 200,00
617	études et recherches	30 000,00		30 000,00
6182	Documentation générale	2 600,00		2 600,00
6184	versements à des org formation			0,00
6185	frais de colloques et séminaires			0,00
6225	indemnités au comptable et régisseur			0,00
6226	Honoraires	5 000,00		5 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires	850,00		850,00

6231	annonces et insertions	2 000,00		2 000,00
6232	fêtes et cérémonies	88 000,00		88 000,00
6236	catalogues et imprimés	72 100,00		72 100,00
6238	divers	5 000,00		5 000,00
6247	Transports collectifs			0,00
6251	voyages et déplacements	2 300,00		2 300,00
6256	missions	800,00		800,00
6257	réceptions	2 000,00		2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00		9 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 550,00		8 550,00
6288	autres services extérieurs	52 700,00		52 700,00
637	autres impôts, taxes et versements assi	3 000,00		3 000,00
O11	Charges à caractère général	335 330,00	1 680,00	337 010,00
Chap Articles	Libellés	BP 2021		
6331	versement de transport	7 080,00		7 080,00
6332	cotisations versées au FNAL	400,00		400,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	5 800,00		5 800,00
6338	autres impôts, taxes et versements assi	1 080,00		1 080,00
64111	Rémunération principale	297 000,00		297 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	15 000,00		15 000,00
64116	indemnité de licenciement			0,00
64118	Autres indemnités	114 000,00		114 000,00
64131	Rémunération	14 600,00		14 600,00
64138	autres indemnités non titulaires			0,00
6451	cotisations URSSAF	45 080,00		45 080,00
6453	cotisations caisses de retraite	91 800,00		91 800,00
6454	cotisations ASSEDIC	400,00		400,00
6455	cotisations assurances personnel			0,00
6456	Versement au FNC du SF	1250	805	2 055,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	2 400,00		2 400,00
64731	Allocations chômage			0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	1 000,00	4 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	21 000,00		21 000,00
6488	autres charges de personnel	11 730,00		11 730,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	632 120,00	1 805,00	633 925,00
Chap Articles	Libellés	BP 2021	DM 1 2021	BP+DM 1 2021
O14	ATTENUATION DE PRODUITS			
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	5 000,00	4 685,20	9 685,20
6531	Indemnités	53 000,00		53 000,00
6533	cotisations retraite	3 000,00		3 000,00
6534	cotisation sécurité sociale	12 000,00		12 000,00
6541	créances admises en non valeur			0,00
65737	Subventions fonctionnement org publics			0,00

6574	subventions fonctionnement Autres org	636 600,00		636 600,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	10,00		10,00
65	Autres charges de gestion courante	709 610,00	4 685,20	714 295,20

	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 677 060,00	8 170,20	1 685 230,20
011+012+014+65+656				

66111	intérêts réglés à l'échéance			
6681	indemnités			
66	CHARGES FINANCIERES	0,00		

673	titres annulés			
6748	autres subventions exceptionnelles	157 956,08		157 956,08
678	autres charges			0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	157 956,08	0,00	157 956,08

O22	Dépenses imprévues			
maxi dep reelles *7,5%				
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 835 016,08	8 170,20	1 843 186,28
011+012+014+65+656+66+67+68+022				

O23	virement à la section d'investissement OS			
6811	Dotations aux amortissements OS	26 900,00		26 900,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	26 900,00		26 900,00
TOTAL	prélèvements au profit section Investissement	26 900,00		26 900,00

O23+O42

O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	26 900,00		26 900,00

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 861 916,08	8 170,20	1 870 086,28
--------------------------------------	--	---------------------	-----------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2021	DM 1 2021	BP+DM 1 2021
002	résultat de fonctionnement reporté	1 537 337,95		1 537 337,95

6419	remboursement sur rémunération du personnel			
------	---	--	--	--

6459	remboursement sur rémunération du personnel			
6479	Remboursements sur autres charges sociales	8 000,00		8 000,00
O13	Atténuations de charges	8 000,00		8 000,00

7062	redevance et droits des services à caractère culturel	3 500,00		3 500,00
70688	Autres prestations de service	101 088,00		101 088,00
70848	aux autres organismes	245 330,00		245 330,00
70	PRODUITS	349 918,00		349 918,00

73111	Contributions directes	887 402,62		887 402,62
73	Impôts et taxes	887 402,62		887 402,62

74718	Autres participations	2 300,00		2 300,00
7473	Départements			0,00
74741	participation des communes	303 908,79		303 908,79
74758	Autres groupements	3 308,20		3 308,20
7478	autres organismes	7 000,00		7 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	316 516,99		316 516,99

7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10,00		10,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00		10,00

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 561 847,61		1 561 847,61
--------------	----------------------------------	---------------------	--	---------------------

70+73+74+75+013

76811	Produit net sur cession de vmp	46 978,23		46 978,23
76	PRODUITS FINANCIERS	46 978,23		46 978,23

7711	Dédits			
7718	Autres produits			
773	Mandats annulés			
774				
775	produits de cessions des immobilisations			
7788	produits exceptionnels divers			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		

TOTAL RECETTES REELLES	1 608 825,84		1 608 825,84
-------------------------------	---------------------	--	---------------------

7785	excédents d'investissement transféré au compte de résultat			
O42	opération d'ordre de transferts entre sections			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT			

O42+043

TOTAL RECETTES	3 146 163,79		3 146 163,79
-----------------------	---------------------	--	---------------------

BUDGET 2021

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2021	DM 1 2021	BP+DM 1 2021
2031	frais d'études	10 000,00		10 000,00
2051	Concessions brevets	15 000,00		15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00		25 000,00

2041412	Suvention d'équipement communes du gfp			
2041482	subvention d'équipement versée autres communes			
204	subvention d'équipement versée	0,00		0,00

2111	terrains			0
2135	installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00
2181	Installations générales, agencement		165 000,00	165 000,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	5 000,00		5 000,00
2184	Mobilier	5 000,00		5 000,00
2188	autres	10 000,00		10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00	165 000,00	195 000,00

2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	55 000,00	165 000,00	220 000,00
------------------------------------	------------------	-------------------	-------------------

1641	Emprunt en euros			
2764	créances sur particuliers et autres personnes de droit privé			
O20	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00		0,00

1068	excédents de fonctionnement capitalisés			
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
28051	Concessions de droits			
O40	opération d'ordre de transferts entre sections			

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55 000,00	165 000,00	220 000,00
--	------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER			
-------------------	--	--	--

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	55 000,00	165 000,00	220 000,00
---	------------------	-------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2021	DM 1 2021	BP+DM 1 2021
001	EXCEDENT d'investissement reporté	1 735 636,17		1 735 636,17
024				

10222	FCTVA	2 692,00		2 692,00
10	DOTATIONS	2 692,00		2 692,00

1641	emprunt en euros			
------	------------------	--	--	--

21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			

2764	Créances sur particuliers	110 977,85		110 977,85
27	Autres immobilisations financières	110 977,85		110 977,85

TOTAL RECETTES REELLES	113 669,85		113 669,85
-------------------------------	-------------------	--	-------------------

021	virement de la section de fonctionnement			
------------	---	--	--	--

28041412	amortissement subvention d'équipement versée			
28041482	bâtiments et installations	1 000,00		1 000,00
28051	cession de droits	4 674,05		4 674,05
28135	installations générales, aménagement	11 584,30		11 584,30
28181	installations générales	124,00		124,00
28182	amt matériel de transport			0,00
28183	amt Matériel de bureau	4 748,39		4 748,39
28184	amt Mobilier	3 165,10		3 165,10
28188	autres	1 604,16		1 604,16
28	amortissement des immobilisations	26 900,00		26 900,00
040	opération d'ordre de transferts entre sections	26 900,00		26 900,00

TOTAL recettes d'ordre d'investissement		26 900,00		26 900,00
--	--	------------------	--	------------------

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		140 569,85		140 569,85
-------------------------------------	--	------------	--	------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 876 206,02		1 876 206,02
--------------------------------------	--	---------------------	--	---------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la décision modificative n°1 Budget Principal.

25-21 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 16 juin 2021,

Il est rappelé qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant la nécessité de supprimer les postes ci-après en raison des besoins des services :

- 3 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoint administratif (3 temps complet et 2 temps non complet)
- 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 22 postes d'adjoint technique
- 1 poste de cadre de santé de 2^{ème} classe
- 2 postes d'infirmiers de classe normale (1 temps complet de direction et un temps non complet)
- 6 postes d'auxiliaire de soin principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'auxiliaires de soin principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'agent social (2 temps complets et un temps non complet)
- 1 poste d'assistant de conservation
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Par conséquent, il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'adopter les suppressions proposées
- D'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades	Catégorie	Nombre de poste	Poste budgétaire		Effectif pourvu par titulaires		Effectif non pourvu par des titulaires	Mention temps complet / temps non complet budgété
			Budget principal	Budget annexe	Budget principal	Budget annexe		

Filière administrative

Attaché principal	A	1				1		Temps complet
Attaché	A	1			1			Temps complet
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1			1			Temps complet
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1			1			Temps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2			2			Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2			1	1		temps complet
Adjoint administratif	C	3			2	1		Temps complet

Filière technique

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1				1		Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4			1	3		Temps complet
Adjoint technique	C	8				5	3	Temps complet

Filière médico-sociale

Médecin	A	1				1		1 temps n/complet
---------	---	---	--	--	--	---	--	-------------------

Psychologue	A	1				1		1 temps complet
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	A	0						Temps complet
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1				1		Temps complet
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	4				4		4 temps complet
Auxiliaire de soins Principal de 1 ^{ère} classe	C	1				1		Temps complet
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	C	20				20		Temps complet

Filière sociale

Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	0						1 temps complet
Agent social	C	4				3	1	3 temps complet 1 temps non complet

Filière culturelle

Assistant de conservation du patrimoine	B	1				1		Temps complet
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	0						Temps complet
Adjoint du patrimoine	C	2				2		Temps complet

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte le tableau des effectifs.

26-21 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine de l'accueil et du secrétariat pour l'EHPAD G. DELFOSSE.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser :

- Le recrutement sur 3 postes à temps non complet (durée hebdomadaire de 8h) d'agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/07/2021 au 30/06/2022 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'accueil, de secrétariat et de mise à jour de Documents -Qualité. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.
- Le recrutement sur 2 postes à temps complet (durée hebdomadaire de 35h) d'agents contractuels dans le grade d'auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C2 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/07/2021 au 30/06/2022 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'aide-soignant auprès des résidents de l'EHPAD. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 356 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement pour accroissement temporaire d'activité à l'Ehpad G. Delfosse.

27-21 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la prévention des risques dans le cadre du plan canicule.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser :

Le recrutement sur 2 postes d'agents contractuels dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'assistant de convivialité dans le cadre du plan canicule à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement d'agents contractuels, lié à un accroissement saisonnier d'activité.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.